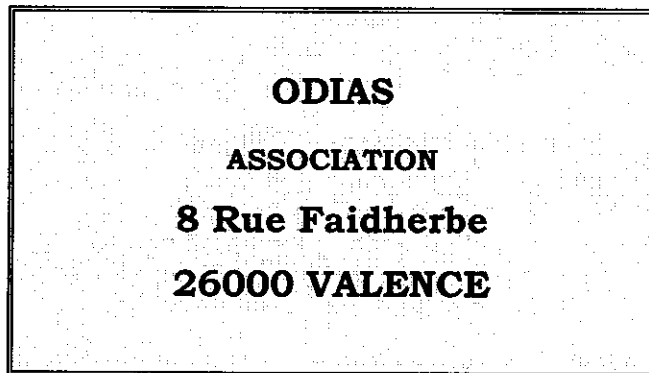


# CRMD

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

4, rue de la Cécile - BP 220 - 26002 VALENCE CEDEX • Téléphone 04 75 41 82 00 • Fax 04 75 41 72 22  
[http : //www.crmd.fr](http://www.crmd.fr) • Email : [crmd@crmd.fr](mailto:crmd@crmd.fr)



Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables - Région Rhône-Alpes  
Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble

SARL au capital de 500 000 Euros - 317 000 073 RCS Romans - NAF 6920 Z - N° ID TVA CEE : FR 09 317 000 073

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2007**, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'association "ODIAS", tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points 1.1 « *Faits majeurs* » et 1.3 « *Changement de méthodes* » exposés dans l'annexe. Les points ont trait à la fusion absorption de l'Association SVER.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. La note de l'annexe comptable au point 1 « *Faits majeurs* » fait référence à la fusion absorption de l'Association SVER. Le traité d'apport fusion prévoit un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Nous avons vérifié que les écritures comptables liées à cette opération étaient conformes au traité d'apport fusion approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007.

2. La note de l'annexe comptable au point 1.3 « *Changement de méthode* » expose les modifications apportées sur les comptes 2007, dans le traitement de la durée d'amortissement des actifs immobiliers apportés par la SVER.

Nous avons vérifié que la durée d'amortissement retenue pour valoriser la dépréciation de ces actifs immobiliers était raisonnable et que le traitement comptable de ce changement de méthode était conforme au droit comptable.

3. Nous avons été attentifs à la méthode de comptabilisation et de rattachement des subventions de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Valence, le 26 mai 2008

**Pour C.R.M.D**  
**Jean-Jacques GAUDILLAT**  
**Associé**

